

# COMMUNE DE CALLAC

CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 12 mai 2026

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	6 mai 2026
Date d'affichage :	6 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

**Étaient présents :** Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** M. Yves LANCIEN à M. LE PEILLET  
M. Richard PERRIN à Mme MADEC

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme VOLLÉE.

### Objet : Association D<sup>2</sup> : Désignation de 2 représentants communaux

M. le Maire informe que par courriel en date du 4 mai, l'association D<sup>2</sup> sollicite toutes les communes de son territoire d'intervention pour une éventuelle désignation d'un ou deux conseillers municipaux qui pourraient suivre les activités de l'association.

Les objectifs de cette présence d'élus communaux sont d'optimiser la communication entre les communes et D<sup>2</sup>, de permettre un meilleur partage du projet associatif, la remontée directe des attentes des communes partenaires. Ces représentants seraient également le relais des services et actions de D<sup>2</sup> sur les communes.

En termes de temps, il s'agirait de deux rencontres intercommunales par an (en juin et décembre) et d'invitations régulières lors d'événements, de rencontres partenariales etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Désigner** comme représentants de la commune de Callac au sein de l'association D<sup>2</sup> les conseillers suivants : Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET – Mme Stéphanie LE CUN

### Objet : GPA – Commissions thématiques : Désignation des représentants communaux

M. Le Maire rappelle que le Conseil d'agglomération de GPA du 28 avril 2026 a approuvé la création des 8 commissions thématiques suivantes :

Commissions	Présidence de commission par délégation du Président
Territoires, citoyenneté, rayonnement	DOYEN Virginie
Economie, emploi, initiatives locales	LE GOFF Philippe
Finances, administration, évaluations	ROLLAND Véronique
Personnels, dialogue social, communication	O'CONNOR Nathalie
Familles, solidarités, santé, cohésion humaine	PARISCOAT Dominique
Eau, mer et littoral	LE BARS Yannick
Environnement, climat, énergies, déchets	PRIGENT Christian
Habitat, urbanisme, mobilités	ECHEVEST Yannick

En sont membres des conseillers communautaires (cc)(deux maximum par commune) et des conseillers municipaux (cm), dans la limite pour Callac (commune de + de 1.000 habitants) de 5 conseillers municipaux pour l'ensemble des 8 commissions.

Sont proposés comme représentants de la commune au sein des commissions thématiques suivantes :

- \* Territoires, citoyenneté, rayonnement → Mme Bonino (cc) – **Mme Silvestre (cm)**
- \* Économie, emploi, initiatives locales →
- \* Finances, administrations, évaluations →
- \* Personnel, dialogue social, communication → **Mme Duchateau (cm)**
- \* Familles, solidarités, santé, cohésion sociale → **Mme Rafignon (cm)**
- \* Eau, mer et littoral → M. Lebreton (cc)
- \* Environnement, climat, énergies, déchets → M. Lebreton (cc) – **M. Drissi (cm)**
- \* Habitat, urbanisme, mobilités → **M. Perrin (cm)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants (3 abstentions : Mme LE CUN – Mme LARHANTEC – M. BOUTIER), de :

- **Valider** la désignation des représentants de la commune de Callac au sein des Commissions thématiques de GPA telle que proposée ci-dessus.

**Objet : Centre communal d'Action sociale (CCAS) - Conseil d'administration : Élection d'un nouveau membre**

M. Le Maire rappelle que par délibération prise lors du Conseil municipal du 7 avril dernier, le Conseil a fixé à 4 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après réflexion lors du premier CA, M. le Maire propose qu'un 5<sup>ème</sup> membre issu du Conseil municipal soit désigné.

Pour rappel, le Conseil d'Administration comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6. Si cette proposition est acceptée, cela aura donc pour conséquence de pouvoir nommer également un 5<sup>ème</sup> membre non élu.

M. Le Maire informe qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Fixer** à 5 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (en plus du maire) ;
- **Décider** de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection de ce 5<sup>ème</sup> membre du CA du CCAS ;
- **Procéder** immédiatement à l'élection de ce 5<sup>ème</sup> administrateur représentant la commune au sein du CA du CCAS.

Sont candidates les conseillères suivantes : Mme MADEC – Mme LE CUN

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre d'abstention : 0

Nombre de votes exprimés : 19

Nombre de suffrages : Mme Noëlle MADEC : 14 voix - Mme Stéphanie LE CUN : 5 voix

**Est déclarée élue membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Mme Noëlle MADEC**

**Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Renouvellement**

M. Le Maire informe le Conseil que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Dans les communes de plus de 2.000 habitants, cette commission est composée du Maire (ou de son adjoint délégué), qui en assure la Présidence, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID ayant expiré le jour de l'installation du nouveau Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission.

Les Commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les personnes respectivement imposables à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) doivent être équitablement représentées.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les réalités locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Proposer** en qualité de Commissaires de la commune de Callac, la liste des contribuables suivante :

	Nom - Prénom
1	COATANTIEC Joël
2	LE LIARD Jean-Luc
3	GUILLERM Gaëtan
4	GOUENARD Bernard
5	FICHOU Brigitte
6	LE BOULCH Edith
7	TREMEL Jean-Pierre
8	LE FAUCHEUR Jean-Yves
9	LE GUILLOU Patrick
10	MORIN Marylène
11	NOWAK Gérard
12	MADEC François
13	LE NAOU Loïc
14	LE NAOUTOUT Hubert
15	LE NAOU Sophie
16	LE MADEC Dominique
17	PETON Alain
18	LE RAHER Gilles
19	LIDEC Madeleine
20	VINCENT Corinne
21	LE GUYADER Sophie
22	DUGUE Maria
23	LE GUYADER Irène
24	KERMEN Annie
25	LE GAC Gérard
26	LE GRUIEC François
27	LE GRAËT Bruno
28	INDERBITZIN Laure-Line
29	HERVE Jean-Luc
30	GUILCHER Lydia
31	
32	

**Objet : Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)**

M. le Maire informe le Conseil que dans chaque commune, il existe une commission de contrôle des listes électorales (CCLE) dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.

Les membres de la CCLE sont désignés par arrêté préfectoral. Outre sa publication, il appartient au préfet de notifier individuellement cet arrêté aux membres désignés.

Pour les communes de plus de 1.000 habitants, la commission de contrôle est composée de cinq membres titulaires répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Les membres suppléants de la commission de contrôle sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la CCLE s'il est maire, adjoint au maire, ou conseiller titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Recenser** les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la CCLE ;
- **Dresser** le tableau correspondant suivant :

<b>Nom de la liste : CALLAC ENSEMBLE POUR AGIR</b>	
Titulaire 1	DUCHATEAU Odile
Titulaire 2	DRISSI Moulay
Titulaire 3	MADEC Noëlle
Suppléant 1	DELMAIRE Guillaume
Suppléant 2	BONINO Emilie
Suppléant 3	VOLLEE Eva
<b>Nom de la liste : TOUS UNIS POUR L'AVENIR DE CALLAC</b>	
Titulaire 1	LARHANTEC Denise
Titulaire 2	LE CUN Stéphanie
Suppléant 1	BOUTIER Benjamin

- **Autoriser** M. le Maire à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Décisions de M. Le Maire par délégation du Conseil en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

#### Location Logement communal

\* **Logement communal de type II situé au 1, rue de Tréguier** : Attribution le 07/05/2026 à Mme PIPEREAU à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 3 ans, au montant du loyer fixé à 290 € par mois.

#### Marchés publics / accords-cadres «simplifiés»

\* SDE – Affaire 58244 : Approbation le 11/05/2026 du projet d'éclairage public concernant la fourniture et la pose d'un foyer supplémentaire Rue Beg Avel (montant estimatif des travaux : 1.295 € TTC – Participation communale : 779,40 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

  
M. Le Maire,  
Jean-François LE PEILLET



La secrétaire de séance,  
Eva VOLLÉE



**Date à retenir** : Conseil municipal convoqué par décret préfectoral le **Vendredi 5 juin 2026** (heure à fixer) : Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

**Date du prochain Conseil municipal : Mardi 23 juin 2026 – 20h**